

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME LAURE-AGNES CARADEC / M. DIDIER RÉAULT

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Septembre 2020**

OBJET : Subventions aux associations environnement, développement durable, énergies renouvelables, Agenda 21 et cotisation d'adhésion annuelle au comité 21 - 5ème répartition 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer des subventions aux associations figurant en annexe du rapport pour un montant total de 111 600 € soit 63 750 € en fonctionnement et 47 850 € en investissement,
- de payer l'adhésion annuelle du Département au Comité 21 d'un montant de 5 460 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec les associations concernées les conventions selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense correspondante sera imputée aux chapitres 65, 204 et 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**

